

Département de la Savoie
Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE
MAIRIE DE CEVINS
☎ 04.79.38.20.28
Fax 04.79.38.26.59



AVIS



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 20 juin 2014 à 19h00 en Mairie

Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14 Quorum atteint

Absents excusés : Karim AMELLAL,
Frédéric LE FUR

Pouvoir de vote : Frédéric LE FUR à
Gabriel MARQUES.

Secrétaire de séance :
Madame Bernadette AMIEZ

En début de séance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés le compte rendu des séances du 25 avril et 02 juin 2014, et désigne à l'unanimité **Bernadette AMIEZ** en tant que secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance et constate que les conditions de quorum sont remplies. Ensuite, le Conseil Municipal installe le bureau électoral afin d'élire ses 3 délégués titulaires et ses 3 délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

Président : M. BRANCHE Philippe, Maire,

Les deux membres les plus âgées : Ginette RIGOTTI et Bernard MILLIET

Les deux membres les plus jeunes : Stéphanie BAL et Justine BAL

Secrétaire : Bernadette AMIEZ

1- Elections Sénatoriales - Désignation des délégués titulaires et suppléants

1 -Se portent candidats : Bernadette AMIEZ, BIBOLLET-RUCHE Denis, Raymond MULLER

Chaque conseiller a déposé une enveloppe dans la boîte prévue à cet effet.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)..... 14
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) 14
- e. Majorité absolue 8

Ont obtenu :

Bernadette AMIEZ :14 voix

Denis BIBOLLET-RUCHE14 voix

Raymond MULLER14 voix, ils sont proclamés candidats ayant des mandats de délégués

2- Se portent candidats suppléants : Nadine POINTET, Jean-Louis DUNAND-LAISIN, Sébastien PIVIER

Chaque conseiller a déposé une enveloppe dans la boîte prévue à cet effet.

- f. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- g. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)..... 14
- h. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
- i. Nombre de suffrages exprimés (b-c) 14
- j. Majorité absolue 8

Ont obtenu :

Nadine POINTET : 14 voix

Sébastien PIVIER 14 voix

Jean-Louis DUNAND-LAISIN 14 voix, ils sont proclamés candidats ayant obtenu des mandats de suppléants dans cet ordre (au bénéfice de l'âge).

2 - Forêt

Raymond MULLER expose aux Elus les 2 réunions qui ont eu lieu avec l'ONF au cours desquelles un point particulier a été abordé sur l'entretien des routes et pistes et la coupe à câbles qui sera réalisée sur la parcelle 39.

a) Coupe à câbles, parcelle 39, demande de subvention au Conseil Général

Raymond MULLER donne ensuite en détail les modalités techniques et administratives de ce programme. La commune est éligible à une subvention du Conseil Général pour exploiter les bois. Le dossier est à déposer auprès de l'APS (Assemblée des Pays de Savoie)

. Montant des travaux HT 42 080,10€

. Longueur câbles 930 ml, surface parcourue : 7,44 ha. Volume à exploiter 800 m3 (les pieds resteront sur place pour un volume estimé de 100 m3). Recettes prévues : 44 820 €

. Subvention estimée : 9 300€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, sollicite cette subvention et l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

b) Dans le prolongement de cette coupe à câbles, l'ONF nous sollicite pour procéder au martelage des bois situés dans la parcelle 39 et en autoriser la commercialisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés donne son accord pour procéder au martelage et autoriser la commercialisation des bois

c) Demande de mise à disposition du fonds d'amorçage pour la coupe à câbles

Ce fonds d'amorçage est une avance de trésorerie, sans intérêt, sur 8 mois qui couvre les frais de mobilisation des bois entre l'engagement de la dépense et la perception des recettes. La somme avancée, soit 25 200 € devra être remboursée à l'Association des Communes Forestières.

Une convention est à conclure avec ladite association et la commune pour définir les conditions de cet engagement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, demande la mise à disposition du fonds d'amorçage, s'engage à respecter la convention, autorise le Maire à signer cette convention et tous les documents afférents et à rembourser le fonds d'amorçage.

3 - Finances

- Décision modificative du budget principal : Pour permettre le paiement du solde de 2 factures dont les crédits budgétaires sont insuffisants, il est nécessaire d'ouvrir de nouveaux crédits d'investissement :

COMPTE	NATURE	MONTANT

2183-017	Informatique mairie	+ 56.00
2151-011	Murs vignobles	+ 1 600.00

A équilibrer par des dépenses en moins de 1 656.00 € sur l'opération « frais d'étude du cimetière

COMPTE	NATURE	BUDGET PRIMITIF	DECISION MODIFICATIVE
2031-015	Frais études du cimetière	10 000.00	- 1 656.00

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité des présents et des représentés sur cette proposition

• **Factures d'eau** : En janvier 2014, par courrier, un abonné au service de l'eau nous informe que l'eau de sa maison a été coupée depuis janvier 2011, or elle a reçu les 2 factures (eau et assainissement) pour la période du 01/01/2012-31/12/2012. Elle a payé celle de l'eau pour 64,15 € et demande son remboursement mais n'a pas payé celle relative à l'assainissement 53,77€ et sollicite son annulation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, donne son accord pour le remboursement et l'annulation tel que exposé.

4- Indemnité de conseil au Receveur Principal

Un arrêté ministériel fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux receveurs des Communes.

Une délibération doit être prise par le Conseil Municipal à cet effet pour la durée du mandat. Le Conseil Municipal doit fixer un pourcentage de l'indemnité qui sera proposée par le Receveur (assise sur le budget communal moyen des trois dernières années). Monsieur le Maire indique qu'antérieurement le Conseil Municipal avait délibéré sur un taux de 25%.

Considérant les services rendus par M. TERRIOU, Trésorier Principal, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de lui allouer une indemnité de conseil fixée au taux de 25%.

5 – Désignation d'un référent pour l'ambrosie

L'ARS (Agence Régionale de Santé) dans le cadre du dispositif de lutte contre l'ambrosie mis en place dans notre département, nous sollicite pour la désignation d'un référent « ambrosie ». Il a pour mission de localiser la présence de la plante (encore inexistante sur CEVINS), de rencontrer les propriétaires ou occupants des terrains concernés pour les inciter à prendre des mesures appropriées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Raymond MULLER, référent « ambrosie » et sera secondé par l'agent de maîtrise communal.

6 – CO-RAL : Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

CO-RAL nous sollicite pour la désignation d'un commissaire titulaire et un commissaire suppléant afin de composer la commission intercommunale obligatoire qui sera chargée de l'évaluation cadastrale des biens intercommunaux (locaux commerciaux et biens divers)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne :

Commissaire titulaire : Gabriel MARQUES

Commissaire suppléant : Philippe BRANCHE

7 – Commission Communale des Impôts Directs

La Direction des Finances publiques nous sollicite pour constituer la prochaine commission communale. Elle est reconstituée à chaque renouvellement des conseils municipaux. Elle siège pour la durée du mandat du conseil municipal. Elle se réunit pour « la tournée générale de conservation cadastrale ».

Les six commissaires titulaires et six suppléants seront désignés par les Impôts sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, propose :

Titulaires	Suppléants
Paul BOUVIER Julien CURTILLAT Eric PERSONNAZ Antoine LOMBARDO André BOCH Pierre RUFFIER André DUNAND Hervé POINTET Bernard MILLIET Nadine POINTET Raymonde ECCHER Brigitte PIVIER	Gilbert BOUVIER Nelly CHAPEL Pierre BONJEAN Bernard CURTILLAT Bernard LEGER Serge CURTILLAT Evelyne RIGOTTI Monique SCHIAVONE Christelle PIVIER Isabelle GHEZZI Jean Robert PIVIER Denis BIBOLLET-RUCHE
Titulaires extérieurs	Suppléants extérieurs
Claude PIVIER Stéphanie BAL	Alphonse CLAVEL Bernard DUNAND

8 – Délibérations du 09 avril 2014 relative à la composition des commissions et représentation dans les structures intercommunales

A la demande de la Sous-Préfecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés complète les délibérations du 09 avril 2014, comme suit :

- Arlysère : désignation d'un délégué suppléant : Ginette RIGOTTI
- SI des Vernays : désignation d'un délégué suppléant : Jean-Louis DUNAND-LAISIN
- Commission d'appel d'offre : désignation de 2 délégués suppléants : Nadine POINTET et Bernard MILLIET.

9 - Personnel

- a) Durant l'absence de la secrétaire de mairie, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale met à disposition de la commune un agent intérimaire, du 02 juin au 24 septembre 2014 sur la base d'un temps complet. La commune rembourse au Centre de Gestion la totalité des rémunérations augmentées des charges patronales, de l'indemnité compensatrice de congés payés, ainsi que des frais de gestion à hauteur 4,5% de la rémunération brute de l'agent destinés à couvrir les frais engagés par le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord sur les termes de la convention à signer avec le Centre de Gestion de la FPT et autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

b) CNAS : Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal doit désigner un représentant de la commune au CNAS, la secrétaire de mairie représentera les agents.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Justine BAL, dans cette fonction.

c) Embauche des jeunes pour cet été. M. le Maire expose que la mairie a reçu la candidature de 3 jeunes gens. Ces jeunes pourront être employés pour une période de 15 jours en juillet ou en août selon les disponibilités des agents communaux qui les encadreront pour des tâches de nettoyage et d'entretien de la voirie et des bâtiments communaux. Le contrat de travail sera établi sur la base de 35 heures hebdomadaire et la rémunération sur l'indice du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe, avec une indemnité de congés payés.
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord sur cette proposition et autorise M. le Maire à signer les contrats de travail et entreprendre toutes les démarches auprès des différentes caisses sociales.

10 – Questions et informations diverses

- PPRI – (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) M. le Maire indique qu'en 2011 M. le Préfet avait informé les Maires de sa future mise en place. Raymond MULLER expose l'historique du dossier. Après une phase de consultations, le dossier est aujourd'hui soumis à enquête publique (du 26 mai au 27 juin).
M. le Maire souhaite que le Conseil Municipal, en concertation avec les différents maires de la Communauté de Communes, porte à la connaissance de l'Etat (courrier à joindre au dossier d'enquête) du constat (lit de l'Isère mal entretenu, différences entre les règlements de PPRI différents) et des conséquences de l'application du PPRI Moutiers-Albertville.
A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal donne son accord sur cette proposition.
- Recours suite aux élections municipales de Cevins. M le Maire donne lecture de la décision du Tribunal Administratif qui déboute M. AMELLAL.
- Contentieux « Bar des Amis » /Mairie et voisinage » M. le Maire fait un rappel du dossier qui est aujourd'hui déposé à la Cour d'Appel de Chambéry. La commune, partie prenante, a déposé par le biais de notre avocat ses conclusions. Le délibéré sera rendu courant juillet 2014. La SMACL, assureur de la commune a été saisie dans le cadre de notre contrat assurance.
- Nouveau rythmes scolaires. La commune appliquera la réforme à la rentrée. En concertation avec le SIBTAS et les communes adhérentes, un projet d'expérimentation a reçu l'avis favorable de M. l'inspecteur d'Académie. Le temps réservé aux activités périscolaires a été fixé au lundi après-midi de 13h30 à 16h30. Les modalités d'inscription seront adressées aux parents au plus tôt.
- Voyage scolaire pour réception d'un prix décerné à la Mairie et à l'école pour le concours « mémo risques » L'école a établi un budget et sollicite la commune pour une subvention de 500 €. A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement de cette subvention
- Travaux, présentation des devis retenus. Sébastien PIVIER présente les devis retenus pour :
 - gravillonnage Route de Bénétan et Reprise de l'enrobé, partie basse et divers: Eiffage : 31 000 €
 - Réfection salle de classe maternelle : Fort et Belloni pour 16 000 €
 - Grillage cour de l'école : Louro David pour 6 738 €
 - Fuite, descente d'eau et démoussage toit de l'église : Falcoz : 4 500 €
 - Travaux en forêt : 7 300 €
 - Tracto pelle ...pas de devis pour le moment

- Tondeuse : en location jusqu'à la fin de l'année, avec option d'achat en 2015 pour 15 000 €

- *Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité des présents et des membres représentés, pour le versement d'une subvention de 250 € à l'Echo de Sécheron, à leur demande pour l'achat de chemises.*
- Le Conseil Jeunes et le Conseil des Sages sont en cours d'élaboration.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES DEPUIS LA DERNIERE REUNION DE CONSEIL :

- NEANT

DECLARATIONS PREALABLES ACCORDEES DEPUIS LA DERNIERE REUNION DE CONSEIL :

- GONESSA Frédéric – 227 Rue de Rubellin – Pose de 2 fenêtres de toit
- GHEZZI Romolo – 295 Rue de Luy de Four – Pose de 3 fenêtres de toit

DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER OU DE MODIFIER UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC REÇUES DEPUIS LA DERNIERE REUNION DE CONSEIL :

- AT SARL SECHEL par Mme RATIVAL – 615 Rue de la Roche- La Gentilhommière – création d'une terrasse

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER REÇUES DEPUIS LA DERNIERE REUNION DE CONSEIL :

- Vente CURTILLAT René / GONNET Pierre, droit de préemption non exercé.

Séance levée à 21 h 00.

Compte rendu affiché le 27 juin 2014, à la porte de la Mairie

Le Maire,

Philippe BRANCHE

